

Passons maintenant à l'Action !
Participez au Congrès
«Energy Transition From Vision to Action» !

The logo graphic consists of several horizontal bars and dots in yellow, green, and blue. The bars are of varying lengths and are arranged in a way that suggests movement or energy. The dots are also arranged in a pattern that complements the bars.

ENERGY
TRANSITION
from vision to action

22/09/2022 @ THE EVENT LOUNGE

Une initiative conjointe de



Formules de sponsoring

Energy Transition <i>From Vision to Action</i> Choisissez votre formule	GOLD	SILVER	BRONZE
Salle de démonstration (30 mètres carrés)*	X		
Surface pour un stand (3x2m - 1 table + 2 chaises)	X	X	
Logo sur les mailings (30 000 contacts)	X	X	X
Logo sur la page d'accueil du site web	X		
Logo sur une bannière sur tous les slides	X	X	
Logo sur la page partenaire de notre site web	X	X	X
Logo sur les vidéos de promotion du congrès	X	X	
Logo sur les flyers	X	X	X
Logo principal sur toute la signalétique du salon (banners, drapeaux, ...)	X		
Tickets d'entrée gratuits	4	2	1
Prix hors TVA	€7500	€4000	€1500



*6 salles privatisées où vous pourrez organiser des rencontres avec les participants et présenter vos produits et services durant les pauses.



Bon de commande



Formulaire à nous retourner, dûment complété, **AVANT LE 05/09/2022**, par mail à Inge De Ridder : inge.deridder@techlink.be

Veuillez envoyer le logo de votre entreprise (haute résolution - vectoriel) avec ce formulaire de demande signé et complété.

MA FORMULE

Je souhaite devenir **sponsor privilégié du congrès « Energy Transition From Vision to Action »** le 22 septembre 2022 et je choisis la formule suivante:

- Formule Gold pour un montant de €7.500,- htva
 - Formule Silver pour un montant de €4.000,- htva
 - Formule Bronze pour un montant de €1.500,- htva
- En signant ce formulaire de demande, vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté les conditions de sponsoring (voir page suivante).

MES COORDONNÉES

Société :

Personne de contact :

Adresse :

Code postal:

Localité :

Tél. :

GSM :

E-mail :

Numéro de TVA : BEO

Votre référence (pour la facturation)

Date :

Signature :

(avec la mention « pour accord »)

Conditions générales

1. La date effective de début de ce sponsoring est le jour suivant la réception par les organisateurs du présent bon de commande dûment complété et signé et il prend fin à la fin de l'événement.
2. Le sponsor permet aux organisateurs du congrès « **Energy Transition From Vision to Action** » d'utiliser la marque, le logo et la baseline du sponsor pour les besoins de communication du dit événement.
3. Le sponsor a le droit d'utiliser le logo du congrès « **Energy Transition From Vision to Action** » sur son matériel marketing pendant la durée de son accord de sponsoring.
4. Les organisateurs de l'événement « **Energy Transition From Vision to Action** » enverront une facture pour les frais de sponsoring dans un délai de trente jours maximum à compter de la date de réception par les organisateurs du présent bon de commande dûment complété et signé. Le paiement des frais de sponsoring doit être effectué dans son intégralité dans les trente jours suivant la date de la facture.
5. En cas d'annulation du congrès « **Energy Transition From Vision to Action** » en raison de restrictions gouvernementales, le sponsor aura 2 options :
 - Un remboursement de 70% des frais de sponsoring.
 - Le report automatique de la même formule de sponsoring pour l'édition suivante du congrès « **Energy Transition From Vision to Action** » .
6. Dans tous les autres cas, les montants relatifs au sponsoring ne sont pas remboursables.
7. Nonobstant toute disposition contraire dans le présent accord : (i) sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave, toute responsabilité d'une partie en vertu du présent accord sera limitée au montant de la valeur totale indiquée dans le présent accord ; et (ii) en aucun cas, l'une ou l'autre des parties ne sera responsable de tout dommage accessoire, spécial, punitif ou consécutif, de toute perte de profits ou de tout autre dommage indirect, qu'il soit d'origine contractuelle, délictuelle ou autre, même si une partie a été informée de la possibilité de tels dommages.
8. Les présentes conditions générales sont régies et interprétées conformément au droit belge et le sponsor accepte irrévocablement que les tribunaux de Bruxelles, en Belgique, soient les seuls compétents pour régler tout litige découlant des présentes conditions générales ou en rapport avec celles-ci.

Une initiative conjointe de



Techlink



ode

organisatie duurzame energie



edora



Techlink

Techlink vzw/asbl | J. Chantraineplantsoen 1 | 3070 Kortenberg | T +32 2 896 96 10 | info@techlink.be
www.techlink.be